



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE ET EXTRAORDINAIRE

21 NOVEMBRE 2020

MODIFICATION DES STATUTS ART 14.1

La suppression du poste de président délégué, qui n'existe que si le nombre de licenciés est supérieur à 50000, est imposée par la Fédération.

Nous vous proposons de le remplacer par un poste de vice-président.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 14 Bureau 14.1 Composition</p> <p>Le Bureau de la Ligue comprend 8 membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- le Président de la Ligue- 1 Président délégué- 3 Vice-présidents- 1 Secrétaire Général- 1 Secrétaire Général Adjoint- 1 Trésorier	<p>Article 14 Bureau 14.1 Composition</p> <p>Le Bureau de la Ligue comprend 8 membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- le Président de la Ligue- 4 Vice-présidents- 1 Secrétaire Général- 1 Secrétaire Général Adjoint- 1 Trésorier

Siège social :

Rue Claude PAPI Lieu-Dit Volpajo 20600 Furiani Tél : 04.95.30.14.90.

Email : secretariat@corse.fff.fr

